



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 juin 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 juin 2006

**Garantie d'emprunt accordée à l'OPAC Sud Deux Sèvres auprès de
la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'Acquisition
Amélioration de 4 logements sis du 2 au 8 rue de la Gainerie à Niort.**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUNIN, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Elsie COLAS donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Claudie LAROCHE donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2006

DELIBERATION D20060302

Direction des Finances

**Garantie d'emprunt accordée à l'OPAC Sud Deux Sèvres auprès de
la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'Acquisition
Amélioration de 4 logements sis du 2 au 8 rue de la Gainerie à**

Niort.

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Vu la demande formulée le 2 mai 2006 par l'Office Public d'Aménagement et de Construction Sud Deux-Sèvres (OPAC) tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour deux prêts qui seront contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Un prêt PLUS Foncier, destiné à l'acquisition, et un prêt PLUS destiné à l'amélioration de 4 logements sis du 2 au 8 rue de la Gainerie à Niort pour un montant total de 224.851 €.

Vu l'article R. 221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L. 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 du Code Civil,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accorder sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies ci-après, de deux emprunts d'un montant total de 224.851 € que l'OPAC Sud Deux-Sèvres se propose de contracter auprès de la CDC.

Ces prêts sont destinés à financer d'une part, l'acquisition d'immeubles et, d'autre part, l'amélioration desdits immeubles comprenant 4 logements situés 2, 4, 6 et 8 rue de la Gainerie à Niort.

Les caractéristiques de chacun de ces deux prêts PLUS consentis par la CDC sont mentionnées ci-après.

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessous est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs de Livret A en vigueur à la date du 1^{er} février 2006.

Ce taux est susceptible d'être actualisé à la date d'établissement du contrat de prêt en cas de variation de cet index de référence et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A intervenue entre-temps. Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être actualisé en fonction de la variation du Livret A.

En conséquence, les taux du Livret A et/ou de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A applicables seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Prêt N° 1 : PRÊT PLUS Foncier destiné à l'acquisition des immeubles :

Montant du prêt :	172.500 €
Echéances :	Annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel :	3,25 %
Taux annuel de progressivité :	0,00 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité ...	En fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
Durée totale du prêt :	50 ans

Prêt N° 2 : PRÊT PLUS destiné à l'amélioration des immeubles :

Montant du prêt :	52.351 €
Echéances :	Annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel :	3,25 %
Taux annuel de progressivité :	0,00 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité ...	En fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

Durée totale du prêt : | 35 ans

Effets de la garantie :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur l'un ou l'autre prêt, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

En outre, la Ville de Niort s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué :

- à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre le prêteur et l'emprunteur,
- à signer la convention ci-annexée,
- à signer les contrats de prêts lorsqu'ils seront établis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)